

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GÉRANCE DE LA SAINT-GEORG BRAUEREI A. G., Addis-Abeba

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GÉRANCE
DE LA St GEORG BRAUEREI A. G.
(*Journal officiel de la Côte des Somalis*, 1^{er} juillet 1932)

§ I. — Statuts.

Suivant acte sous seing privé, en date à Paris du 29 février 1932, dont un des originaux a fait l'objet d'un acte de dépôt reçu le 6 août 1932 par M^e Léo Fernando, greffier-notaire à Djibouti, enregistré, M. Gaston Gradis, ingénieur, fondateur, demeurant à Paris, rue Albéric-Magnard, n^o 12, a formé une société anonyme ayant pour objet la gérance et l'exploitation industrielle et commerciale de la Saint-Georg Brauerei A. G., société anonyme allemande au capital de 1.000.000 de marks, et en général toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles et financières, mobilières et immobilières.

La Société prend la dénomination de « Société française de gérance de la Saint-Georg Brauerei A. G., à Addis-Abeba (Ethiopie) ».

La Société se terminera le 31 décembre 1981, sauf décision contraire de l'assemblée générale extraordinaire.

Son siège social a été fixé à Djibouti, place Ménélick.

Le capital social est de 100.000 francs, divisé en 400 actions de 1.000 francs chacune.

La société est administrée par un conseil composé de cinq membres.

.....

§ II. — Déclaration notariée de souscription et de versement.

Suivant acte reçu par M^e Léo Ferrando, greffier-notaire à Djibouti, le 6 août 1932, enregistré, M. Gaston Gradis, comme fondateur de la société anonyme dénommée « Société française de gérance de la Saint-Georg Brauerei A. G. », a déclaré que les 400 actions de 1.000 francs chacune, représentant la totalité du capital en numéraire de ladite société, ont été entièrement souscrites par sept personnes et qu'il a été versé en espèces, par chaque souscripteur, la moitié, soit 500 francs, sur chacune des actions souscrites. À cet acte est demeuré annexé un état certifié véritable par le fondateur, contenant les noms, prénoms, qualités et domiciles des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

§ III. — Assemblée générale constitutive.

D'un procès-verbal (dont copie a été déposée pour minute à M^e Léo Ferrando, greffier-notaire à Djibouti, suivant acte reçu par lui le 8 août 1932), de la délibération de l'assemblée générale constitutive des actionnaires de la société anonyme dénommée « Société française de gérance de la Saint-Georg Brauerei A. G. », en date du 8 août 1932, il appert que cette assemblée a :

I. — Adopté les statuts de la Société tels qu'ils ont été reçus par acte passé devant M^e Léo Fernando, greffier-notaire à Djibouti, le 6 août 1932 ;

II. — Reconnu, après vérification, la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le fondateur de la société aux termes de l'acte reçu (ainsi qu'il est relaté sous le paragraphe II qui précède) par M^e Léo Ferrando, greffier-notaire à Djibouti, le 6 août 1932;

III. — Nommé membres du conseil d'administration, MM. :

1° Gaston Gradis ¹, demeurant à Paris, 58, rue La-Boétie ;

2° Gaston-Dreyfus ², demeurant à Paris, 15, rue La-Fayette ;

3° Jean Laverny ³, demeurant à Paris, 15, rue Pergolèse ;

4° Henri Orcel ⁴, demeurant à Paris, 11 *bis*, boulevard Haussmann ;

5° Pierre Guillaumin, demeurant à Addis-Abeba (Éthiopie) ;

6° A. von Engelbrechten, demeurant à Brême (Allemagne) ;

7° A. Praecht, demeurant à Berlin, 31, Kreuzenstr ;

IV. — Nommé comme commissaire pour la première année, M. Jean Curral, demeurant 11 *bis*, boulevard Haussmann;

V. — Déclaré définitivement constituée la Société anonyme « Société française de gérance de la Saint-Georg Brauerei A. G. ».

§ IV. — Dépôt au greffe.

Expéditions :

1° De l'acte contenant les statuts de la société ;

2° De l'acte de déclaration de souscription et de versement et de la liste certifiée des souscripteurs y annexée ;

3° De l'acte de dépôt et de la copie certifiée du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale constitutive y annexée ont été déposées le 9 août 1932, au greffe du tribunal de commerce de Djibouti.

Pour extrait et mention :

E. FERRANDO,
Greffier-notaire.

Au sujet de la Société minière Prasso
(*Le Courrier d'Éthiopie*, 23 juin 1933)

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Concessions_Prasso_Abyssinie.pdf

la Société Prasso n'a pas voulu... ou n'a pas pu régler à la Société de gérance de la St Georg Brauerei la somme de 54.000 fr., due par contrat.

¹ Gaston Gradis (1889-1968) : d'une famille d'armateurs bordelais. Polytechnicien, administrateur de nombreuses sociétés coloniales, président des Brasseries du Maroc et de la Sochépar. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SOCHEPAR-Casablanca.pdf

² René Gaston-Dreyfus (1886-1969) : ingénieur ECP, banquier parisien tourné vers les affaires de brasserie :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Gaston-Dreyfus_et_Cie.pdf

³ Jean Laverny : docteur en droit. Administrateur en 1936 du Comptoir français de représentations nord-africaines et coloniales (groupe Gaston-Dreyfus-Gradis)

⁴ Henri (« Henry ») Orcel (Aurillac, 23 août 1886-Paris XVI^e, 31 mai 1968) : frère cadet de Jacques Orcel, ingénieur ECP, administrateur délégué des Brasseries du Maroc*. Marié à Jeanne Charlotte Marie Odette Jeuffreau de Lagérie (Odette de Lagérie). Enf. : Guy (Paris, 29 avril 1933), Gérald (Angers, 30 août 1937), Brigitte (Angers, 11 septembre 1939). Remarié, le 3 déc. 1964, avec Odette Merel. Ingénieur ECP lui-même, il suit son frère, au début des années 1930, au service du banquier René Gaston-Dreyfus qu'il représente, comme directeur de la Société technique de brasserie (Sotecbra), à la St Georg Brauerei à Addis-Abéba et aux Brasseries des Moulineaux. Après guerre, administrateur délégué de la Société générale de travaux africains à Dakar et gérant de Tissutricot (1950), Paris.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GÉRANCE
DE LA St GEORG BRAUEREI A. G.
(*Journal officiel de la Côte des Somalis*, 1^{er} février 1934)

Société anonyme au capital de 400.000 francs.
Siège social : DJIBOUTI.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, dans les bureaux de la Société technique de brasserie [Technibra]*, 11 bis, boulevard Haussmann, Paris, le jeudi 31 mai 1934, à 16 heures.

Ordre du jour.

- 1° Lecture et approbation du bilan et du compte des profits et pertes de l'année 1932 ;
- 2° Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ;
- 3° Nomination d'un commissaire aux comptes pour l'année 1933 ;
- 4° Autorisation pour les administrateurs de traiter des affaires commerciales ou autres avec la Société ;
- 5° Quitus à donner au conseil d'administration ;
- 6° Questions diverses.

Le conseil d'administration.

AVIS

Société française de gérance de la St. Georg Brauerei A. G.
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000 fr.
Siège social : Djibouti

Assemblée générale ordinaire
(*Le Courrier d'Éthiopie*, 8 mars 1935)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire à Berlin, Hôtel Kaiserhof, le 29 mars 1935 à seize heures.

Ordre du jour.

- 1°) Lecture et approbation du bilan et du compte de Profits et pertes de l'année 1933.
- 2°) Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'année 1934.
- 3°) Nomination d'un commissaire aux comptes pour l'année 1936.
- 4°) Quitus à donner au conseil d'administration.
- 5°) Questions diverses.

Le conseil d'administration.

ADDIS-ABEBA
(*Le Courrier d'Éthiopie*, 26 novembre 1935)

Départs. — M. Hutois, directeur de la société St.-Georges-Brauerei, en congé ; Le prince Ismaïl Pacha et la mission égyptienne du Croissant Rouge, pour Harrar.
